

CHARTE DE L'ACCOMPAGNATEUR

- 1- L'accompagnateur s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur.
- 2- Les ceintures de sécurité doivent être bouclées avant le départ du bus et durant toute la durée du trajet pour les enfants et les adultes = SECURITE.
- 3- Interdiction de manger dans le bus = RESPECT DU CHAUFFEUR.
- 4- L'accompagnateur a en charge un groupe avec une liste (mise à jour en fonction des absents) et les forfaits de son groupe.
- 5- L'accompagnateur aide les enfants à la descente du bus à s'équiper (dossard, vêtements, lunettes, casque, chaussures, etc...).
 - Un parent à chaque sortie pour boucler les chaussures
 - Deux parents à l'intérieur du bus pour aider à l'habillage complet
 - Un parent à chaque sortie vérification de chaque enfant.
- 6- L'accompagnateur conduit son groupe avant le cours ESF sur les pistes selon le niveau du groupe, pendant ce temps il aide les enfants en difficultés (chute, perte de bâton, ski, « pipi », lunettes, chaussures « débouclées », etc...) et accompagne son groupe sur le lieu de rendez-vous avec les moniteurs à l'heure prévue.
- 7- Le cours de ski est placé sous la responsabilité du moniteur de l'ESF. Pendant les cours, l'accompagnateur reste avec son groupe sur les pistes de ski **si effectivement le moniteur de ski indique avoir besoin de lui**. En aucun cas il reste avec un groupe sur les pistes de sa propre initiative (pour voir son enfant skier par exemple).
- 8- A la fin des cours, l'accompagnateur reconduit **son groupe au complet** jusqu'au bus en veillant bien à la SECURITE.
- 9- Les premiers accompagnateurs de retour au bus rangent les skis de leur groupe dans le bus = EVITE LES PERTES.
- 10- L'accompagnateur récupère les forfaits du nombre d'enfants de son groupe (qui sont restitués au responsable de l'activité) ainsi que les dossards de son groupe et les range dans le sac prévu à cet effet = GAIN DE TEMPS ET EVITE LES PERTES.

CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT

PROTEGER le blessé : pour qu'il soit vu par les autres en mettant des skis en croix en amont du blessé.

COUVRIR le blessé : afin qu'il ne se refroidisse pas trop vite sur la neige au moyen d'un blouson ou toutes autres protections.

NE PAS DEPLACER le blessé et prévenir les secours en premier puis les responsables de l'APE dont le n° de tel est mentionné sur la liste des enfants qui vous sont confiés.

Nous rappelons à chacun que LE SKI HORS PISTE EST STRICTEMENT INTERDIT

Date : / / 2023

Nom, Prénom et Signature de l'accompagnateur :